

J.A. Lausanne Domaine public 96

Quatre sages pour une solution au problème du Jura

Que le canton de Berne ait confié à trois Confédérés et un Bernois l'étude de la question jurassienne qu'il considérait jusqu'ici comme une affaire purement interne, c'est une date.

En effet le choix de ces hommes ne révèle pas une intention de noyer le problème dans le juridisme, au nom d'une interprétation littérale de l'actuelle Constitution fédérale comme ce fut le cas jusqu'ici. MM. Graber et Petitpierre, par leurs origines neuchâtelaises, doivent être sensibles aux revendications jurassiennes. M. Wahlen fut, alors que se taisait l'officialité helvétique, un des rares hommes politiques à avoir souhaité la recherche d'une solution, à une époque où le mot d'ordre officiel était : ce n'est qu'un faux problème ! Enfin, on conçoit qu'un Appenzellois, qui sait comment deux demi-cantons, l'un catholique et l'autre protestant, peuvent coexister, apportera aux Jurassiens, confessionnellement divisés, une expérience historique.

Quelle que soit la bonne volonté des quatre qui n'osent porter encore le titre de médiateurs, ils se heurteront à un seul problème essentiel : comment consulter le peuple jurassien, comment organiser le plébiscite ?

Car le oui ou le non à la séparation dépendra de deux facteurs.

Tout d'abord, les Jurassiens de l'extérieur seront-ils ou ne seront-ils pas consultés ? Pour nous, il ne fait pas de doute qu'ils doivent l'être. Tout d'abord, parce qu'ils ne sauraient changer de nationalité cantonale sans qu'ils aient pu exprimer leur avis, et aussi parce que la consultation des « exilés » a été admise par le peuple suisse quand il a reconnu aux Suisses de l'étranger des droits (que la législation devra préciser, certes, mais ce qui importe, c'est l'acceptation du principe par les citoyens et les cantons) « notamment quant à l'exercice de droits politiques », article 45 bis de la Constitution fédérale. Ensuite, et sans parler des problèmes particuliers (Bâle recevrait-il, éventuellement, le Laufenbourg ? statut de Bienne),

l'attitude même de la Confédération devrait être préalablement déterminée. La création d'un nouveau canton, c'est une expérience passionnante, mais difficile et coûteuse. Or elle peut intéresser toute la Suisse fédéraliste dans la mesure où elle serait exemplaire, novatrice. Pour réussir pleinement elle exigera l'appui moral, intellectuel, financier de l'ensemble du pays. La certitude de rencontrer la sympathie agissante de l'ensemble de la Confédération ne changera rien à la détermination des Jurassiens dont le choix est fait, mais elle est de nature à influencer, de manière décisive, les hésitants.

On objectera : qui serait en droit de faire aux Jurassiens à la veille d'un scrutin des promesses formelles, préjugant ainsi de leur réponse ? Personne, il est vrai. Pourtant il ne s'agit pas de promesses, mais de confiance : il devrait aller de soi que les Jurassiens, s'ils choisissaient la souveraineté jurassienne, ne seraient pas laissés à eux-mêmes, barbotant dans leurs difficultés, sous les yeux de leurs voisins espérant les voir regretter l'Ancien Régime, mais qu'ils seraient confédéralement aidés. Nous avons suggéré : cette aide pourrait être la raison d'être de la prochaine Exposition nationale ; car une exposition ne se justifie plus, si l'on n'y fait voir que des panneaux, des schémas, des photographies. Elle doit être un acte de portée nationale. A Lausanne, nous avons espéré qu'elle aurait pu être l'occasion d'un aménagement spectaculaire du territoire ; elle pourrait être, la prochaine, celle de 1991, l'aménagement exemplaire d'un canton, d'un nouveau canton, celui du Jura.

Que décideront les quatre sages ? Qu'il faut consulter le peuple ! Dans quelles conditions ? Tout leur travail ne pourra être qu'une réponse à cette deuxième question.

Nous souhaitons qu'ils aient le courage de dire : oui, droit de vote aux Jurassiens de l'extérieur ; oui, en cas de séparation, la solidarité confédérale sera agissante.

La défaite de Mendès-France

Mendès-France n'a pas usurpé sa réputation de rigueur intellectuelle. Questionné en direct par des auditeurs, nous l'avons entendu, à la veille du scrutin, tenir sur l'antenne des propos qui ne pouvaient pas plaire à tous, osant dire, par exemple, en dépit d'un certain conformisme de gauche, qu'Israël était en 1967 en état de légitime défense et que de Gaulle, sous le prétexte de servir la paix au Moyen-Orient, ne songeait qu'à élargir la zone d'influence de la France ; nous l'avons entendu, au lendemain des accords de Grenelle, préconiser des mesures de redressement économique, dont, notamment, une hausse des impôts.

Il est infiniment triste qu'il ait dû subir un désaveu électoral à Grenoble, dans une ville dont le nom était un symbole de la nouvelle gauche, où, sous l'égide de Mendès-France, s'étaient réunies, il y a deux ans, diverses familles politiques, décidées à échapper au dogmatisme et aussi à l'absence de culture et d'imagination économique, défaut majeur de la gauche et de la gauche française, qui à l'image du chef de l'Etat aime tellement croire à la Parole et à l'Acte verbal (les événements de mai furent la révolte de la poésie spontanée contre la rhétorique officielle).

Mendès-France pouvait concilier le sérieux dans la gestion et le sens de la réforme avec le goût de l'absolu. Il n'aurait pas, à la tête du gouvernement, accompli de miracles, mais il aurait imposé un autre style. Le changement qualitatif, on pouvait l'attendre de lui.

Mais, hélas ! Mendès-France c'est un homme seul.

Les communistes craignent son indépendance d'esprit ; son propre parti, le P.S.U., qui hésite entre la rigueur technocratique et le révolutionnarisme, le trouve caution bourgeoise ; la gauche, et c'est triste, lui reproche souvent le respect même qu'il impose à ses adversaires.

Mendès-France n'a subi à Grenoble qu'une défaite locale. Elle pourrait être facilement compensée à l'échelle nationale, si toute la gauche lui confiait, sans préalable, le soin d'élaborer un programme d'action clair, ce qu'il n'a jamais cessé de réclamer. Il ne s'agit pas d'en faire un homme-miracle, mais d'en faire l'homme de la situation. Ce serait plus opportun que de se délecter du jeu traditionnel, qui consiste à chercher les traîtres et les coupables de l'avortement de la Révolution qui aurait dû réussir si... si Paris était mis en bouteille.

Les méthodes traditionnelles de la gauche ont visiblement fait faillite. Au plus fort de la crise de mai, étaient faites des propositions pour qu'on élaborât un programme de cette sorte, allant au-delà de l'avant-projet qui existait déjà. C'était bien tard. Echec donc de ces programmes-synthèses où chacun arrive avec ses suggestions, ses réticences, ses habitudes mentales.

L'autre méthode, la seule possible pour la France, c'est de confier à des hommes hors cadre l'élaboration d'une plateforme, à partir de quoi les formations peuvent décider leur attitude : refus, ou soutien sans participation, ou soutien avec participation.

Mendès serait pour la gauche française l'homme de ce travail-là.

Bi-mensuel romand
N° 96 25 juillet 1968 Cinquième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Henri Galland
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 97 sortira de presse le jeudi 12 septembre 1968

Démographie et politique: le suffrage universel sera-t-il conservateur?

Notre étonnement : la démographie est devenue une science largement vulgarisée, mais elle n'a guère modifié la réflexion politique.

Vulgarisés la progression géométrique de la population mondiale, les milliards d'hommes que l'an 2000 verra recenser, la pyramide des âges, le vieillissement des nations. Mais on parle, en langage politique, du peuple, de la classe ouvrière, des travailleurs, de la démocratie comme si ces concepts avaient toujours le même sens, le même contenu, comme s'ils nous renvoyaient aux mêmes visages.

« Oisifs » et économie

Or de toutes les notions fondamentales de la démographie, la plus importante est la distinction entre la population active et non-active (ou, si l'on préfère, car le terme actif est équivoque, la distinction entre la population engagée dans la production et celle qui ne produit pas).

Le travail des uns, les actifs, permet de payer le repos ou « l'élevage » des autres. Dans l'histoire des sociétés, c'est un événement extraordinaire que cette extension, cette généralisation de l'« oisiveté », qui cesse d'être le privilège de la fortune ou du parasitisme social.

Les conséquences économiques de cette mutation sont mal étudiées encore; l'économie privée et publique commence seulement à se familiariser avec la notion de plan; aussi la planification est-elle conçue d'abord à court terme; c'est plus sûr, plus facile, semble-t-il. Mais la démographie, elle, déploie des effets à long terme. Aussi, on a cherché longtemps à les ignorer; il y a quelques années seulement que le canton de Vaud a tenté de mesurer la signification, sur le plan hospitalier, du vieillissement de la population, il commence de même à évaluer la portée économique des scolarités longues et universitaires.

La difficulté pour les économistes de penser en fonction de la démographie, nous l'avons surprise lors de la discussion sur les problèmes de la surchauffe et sur l'immigration étrangère. On en parlait alors en termes de salaires ou d'investissements publics ou de rationalisation (comme d'autres par-

laient en termes d'helvétisme ou en termes confessionnels). Mais très peu se plaçaient d'un point de vue démographique pour dire les facilités que s'offrait la Suisse en important une main-d'œuvre totalement active, facilités illusives et momentanées, car cette main-d'œuvre vieillira : il faudra donc légitimement, comme à tous les travailleurs, lui offrir son droit à l'oisiveté; et, en attendant cet âge de la retraite, les étrangers procréent une population non-active, qu'il faut bien élever et instruire. La Suisse n'a pas voulu se limiter aux ressources créatrices d'une trop faible population active indigène, mais, à long terme, en trente ans, l'équilibre naturel sera rétabli, et la facture démographique se paiera par échéances, lentement et longuement, sauf que les bénéficiaires de l'opération auront su reporter les charges de leur profit sur la collectivité publique et sur une autre génération.

« Oisifs » et politique

L'économie se familiarise, difficilement, avec certains problèmes démographiques; la politique, encore plus difficilement. Idéologiquement, les réflexions démographiques et politiques n'ont guère coïncidé, malgré Montesquieu, ou Malthus, ou Sauvy. Les idéologues sont fascinés, aujourd'hui, par les caractéristiques d'une société technologique et de consommation. Le gaspillage, la mise en condition publicitaire, le culte de la croissance pour la croissance, cette apparente rationalité du monde moderne qui cache une formidable fuite en avant, voilà leurs thèmes. Mais l'invention scientifique la plus bouleversante n'est pas celle qui engendre des ordinateurs, des réacteurs, mais bien celle qui, médicalement, pharmaceutiquement, change la nature physique de l'homme, prolonge sa vie et, par conséquent, donne aux mots population ou corps électoral un contenu différent.

La plupart des théoriciens d'aujourd'hui attachent peu d'importance politique à ces transformations, parce qu'ils ne croient guère au jeu formel de la démocratie. Les forces réelles sont pour eux le capital, les technocrates, la classe ouvrière, l'administration, la presse, etc. Aux retraités vont tous leurs respects, sans plus.

En réalité, le poids des générations peut se révéler politiquement d'une importance extrême. Les élections françaises l'ont prouvé.

La double dépendance

Le triomphe électoral gaulliste, survenant, avec insolence, au lendemain d'une grève générale, a permis de mesurer l'écart existant entre les éléments les plus agissants de la population active et la totalité des citoyens et citoyennes réunis dans le suffrage universel.

Ainsi sur l'ensemble des travailleurs pèse une double contrainte qui limite leur volonté d'émancipation. D'une part, ils ne peuvent faire fi de l'interdépendance économique internationale, ignorer que sur les marchés mondiaux les concurrents ne leur feront pas de cadeaux, ils ne peuvent vouloir casser la machine, scier la branche de leur prospérité, mais d'autre part, ils découvrent que de leur travail dépend non seulement leur bien-être, mais aussi celui de la population non-active qu'ils « entretiennent », et qui ne leur pardonnerait pas une politique d'abandon.

Ils sont soumis à une double dépendance à la fois économique et démographique. Et cette dépendance peut être exprimée, si les circonstances l'exigent, par le moyen du suffrage universel.

Politique sociale et politique conservatrice

La société capitaliste cherche, pour mieux dégager le profit privé, à restreindre les frais inutiles. La population non-active est une charge dite improductive; limitons donc ces dépenses, disent les tenants du profit privé. En Suisse, par exemple, les mesures prises en faveur de la famille sont notoirement insuffisantes, l'AVS ne garantit pas un minimum vital et les rentes les plus basses sont encore dérisoires compte tenu des ressources et des richesses nationales.

La population non-active âgée n'est donc pas nécessairement conservatrice; elle peut avoir ses revendications propres; elle est, en tout cas, vivement sollicitée, en période électorale, par les partis de gauche auxquels, certainement, elle doit apporter un contingent de voix.

En revanche, son besoin de sécurité, celui-là même

Après la Fête: notes de calepin

Le pouvoir se mesure-t-il à la capacité de déplacer les foules ? Dans ce cas, Marx Lévy, inventeur et animateur principal de la Fête de Lausanne, peut prendre le titre de Monsieur 100 000 personnes et se raconter des romans qu'autorise seule la loi des grands nombres : sur 100 000 participants, combien de rencontres heureuses, malheureuses, les baisers, les nouvelles amours, les bons numéros de loterie à tirage immédiat, les mauvais numéros plus nombreux que les premiers, c'est la vie ! combien de feux de joie, combien de feux de tables.

Donc, les grandes manœuvres ont eu lieu. L'exercice mérite critique. Les lignes qui suivent n'engagent donc pas, bien sûr, le président du Comité d'organisation, qui voulut inventer une fête nouvelle, sans majorettes, sans Guy Lux, pour ce peuple de Lausanne qu'aucune tradition n'inspire. Alors, quelles notes sur notre calepin ?

D'abord la réussite. Pour qu'une idée prenne corps, il faut qu'un homme se donne à fond pour faire vivre son rêve; seul son enthousiasme décroche les concours, les aides précieuses sans lesquelles sa bonne volonté serait vaine. Nouvelle vérification expérimentale des lois de l'invention et de la création. Mais il faut ajouter, il est vrai, que beaucoup de choses deviennent possibles quand la presse accepte de jouer à fond, et rédactionnellement. Un homme + toute une équipe + la presse, c'est mobilisateur.

La Fête s'appuyait sur une tradition, celle du marché, qui délimitait le périmètre des rues basses. L'emplacement est parfait, mais trop étroit. Il mériterait

d'être haussé d'un niveau, jusqu'à la place de la Cathédrale au moins, jusqu'à la place du Château éventuellement. Il était difficile de voir trop grand d'emblée, et l'on pouvait craindre le vide des rues entre des places trop éloignées, l'éparpillement des sociétés qui se présentaient dans la rue. Il n'est pas certain, pensons-nous, qu'il soit indispensable d'assurer une continuité absolue, à l'image du marché, où les corbeilles se joutent sans solution de continuité. On pourrait imaginer une série d'îlots, de regroupements de même qu'on pourrait, selon les cas, séparer les emplacements buvettes et les emplacements spectacles et les emplacements stands de sociétés.

Il vaudrait la peine d'étendre le périmètre non seulement pour des problèmes de circulation (décongestionner la Palud), mais parce que les Lausannois ont découvert le charme méconnu de quelques places (et pourtant c'est une denrée rare). Plusieurs ignoraient la fraîcheur de la place de la Madeleine, et combien pourraient être initiés, par exemple, au pittoresque de la cour de l'Ancien Evêché.

A l'origine, on pensait : il y aura des places qu'il sera facile d'animer; en revanche, la présence des sociétés dans les rues paraissait une aventure, qui risquait de tomber à plat, ou de foirer.

En fait, cette présentation des sociétés s'est révélée la véritable idée originale. Au hasard, nous avons aimé les parties express offertes par le Club d'échecs (mat en trois minutes); les clubs mal connus : les chasseurs de sons, les spéléologues; la joie des

gosses se faisant expliquer un « truc » au stand des magiciens, etc. Et la présence des sociétés faisait éclater, dans une totale liberté d'expression, la diversité : Berner Verein à côté du Jura libre, les Jeunesses radicales à côté des Anars. Il est évident que cette formule devra être amplifiée encore, élargie, dans la même diversité spontanée, sans censure.

La rue du Grand-Saint-Jean, où les jeunes s'expriment librement, où la contestation se mêlait au Touring Club junior, était une des plus vivantes; il est à souhaiter que la tradition en soit maintenue. Les incidents nocturnes, c'est un autre problème; mais ces incidents ne doivent pas remettre en cause le droit des jeunes d'être présents, à travers leurs associations et sous leur responsabilité.

En revanche, ce qui semblait facile, l'animation des places, s'est révélé plein d'aléas. Fanfares, chœurs, jazz, souvent excellents. Théâtre souvent inadapté (des exceptions notables : le prologue de Belles-Lettres, qui passait la rampe, même lorsque les paroles se perdaient, grâce à la présence des acteurs; et aussi, quand les conditions furent bonnes, les productions du Cercle théâtral de Lausanne et de la troupe d'Orbe).

A l'avenir, il faudra revoir la vocation de chaque place : ainsi la Palud, surencombrée, ne se prête pas à des productions autres que fanfaresques. Par contre, la cour de la Mercerie s'est imposée comme un îlot de tranquillité au cœur même de la Fête, où la musique classique était reçue, sans disharmonie. La place Centrale, trop vaste, vide, se révèle une fois animée, voire chauffée, un lieu de spectacle, un am-

Propositions du MPF

qui lui fait désirer une amélioration de ses « rentes », suscite son angoisse à l'idée que tout pourrait s'écrouler. D'où un conservatisme foncier qu'exprimera le bulletin de vote si nécessaire.

La minorité

La population active représente moins du 50 % de la population totale. Elle est devenue minoritaire dans la plupart des pays industrialisés. D'ailleurs cette population active n'est pas constituée d'un seul bloc; elle n'a pas qu'une volonté politique; les plus agissants sont une minorité dans la minorité.

Sont-ils alors condamnés à être les prisonniers du suffrage universel ? Voilà la question essentielle que la démographie pose aux politiques.

La réponse est double.

Premièrement, le principe de l'égalité des suffrages ne peut être contesté; se complaire, comme certains milieux en France, dans des formules du type élections = trahison, ou dénier la valeur d'un vote parce que s'expriment aussi les petits rentiers, les possesseurs de lopins, les épargnants de caisse d'épargne et les peureux, c'est absurde, antidémocratique, un manque de respect humain. Ces hommes, ces femmes sont le plus souvent d'ailleurs les victimes de la ladroterie capitaliste, qui cherche à compresser au maximum les dépenses sociales. Eux aussi, sont à convaincre, à éclairer; ce qui implique que l'on renonce à la violence et à l'effarouchement gratuits.

Deuxièmement, le décalage entre les revendications des travailleurs actifs et les décisions politiques du pays entier subsistera quoi qu'il en soit. Cela signifie que les travailleurs doivent trouver d'autres moyens d'expression et d'action que le bulletin de vote. Ce ne peut être que l'action syndicale.

L'évolution démographique confirme le rôle accru du syndicalisme. Mais, à partir de cette position-clé, il a le choix entre deux politiques possibles.

Ou bien, branché sur quelques secteurs prospères de l'économie, il en profite pour s'y intégrer dans une sorte de nouveau corporatisme, ou bien il développe des revendications qui remettent en cause le

profit et le pouvoir capitaliste et arrache ces réformes sans les attendre d'une législation issue du suffrage universel conservateur.

L'évolution démographique impose des stratégies nouvelles. Sur le plan du suffrage universel, le capitalisme est en défaut par son refus d'assumer les dépenses sociales, toujours plus lourdes, improductives. Mais il peut chercher à étouffer la volonté d'émancipation des travailleurs en faisant jouer, pour sa sauvegarde, les réflexes d'un corps électoral vieillissant et craintif. D'où l'actualité accrue du combat syndical, dans les entreprises et les professions où le capitalisme se révèle vulnérable par sa prétention à faire dépendre le pouvoir de la possession des capitaux et par son refus d'accorder aux travailleurs un droit sur la plus-value des sociétés, qu'il s'agisse du bénéfice distribué ou du bénéfice réinvesti.

Annexe

Population résidente de la Suisse de 65 ans et plus

Années	Nombres absolus		
	Hommes	Femmes	Total
1888	79 076	90 510	169 586
1920	97 100	129 862	226 962
1941	156 814	208 223	365 037
1960	230 511	323 729	554 240
....
1966	267 689	386 004	653 693
1985	358 697	522 492	881 189
2010	423 786	598 886	1 022 672
Années	En pour mille de la population totale		
	Hommes	Femmes	Ensemble
1888	56	60	58
1920	52	65	58
1941	76	95	86
1960	87	117	102
....
1966	104	139	122
1985	121	166	144
2010	120	165	143

Pour nous, c'est oui, sans hésiter.

— parce qu'à partir de ce premier essai, il est possible de fonder la tradition et de créer les premières coutumes de fête. Un seul exemple : l'idée de René Berger de faire peindre dans l'improvisation une vaste fresque aux enfants était vouée au succès; elle fut, au haut de la Mercerie, une expérience réussie, mais trop discrète; dans la prochaine édition, il faudra mieux la mettre en valeur. Désormais, on sent mieux ce qui est possible; il serait donc absurde d'en rester là.

— il y eut certes quelques fausses notes, quelques violences limitées; mais cela même est positif ou peut l'être. Non que nous souhaitons que se répètent ces quelques mésaventures, mais parce que, pensons-nous, beaucoup de coutumes eurent de semblables origines dont on tira ensuite une représentation symbolique, un jeu, un rituel. Positif aussi, dans la mesure où, sans intervention policière, il fut possible de faire naître une autodiscipline.

Si les bonnes volontés sont toujours disponibles, il serait bon que le comité d'organisation décidât très tôt, dès cet automne, de mettre sur pied la deuxième édition, en 1969. La mise en place pourrait se faire tranquillement, pour une date agendée longtemps à l'avance; et l'ensemble de la population pourrait être plus largement associé aux préparatifs.

Et merci à ceux qui, dans ce pays où règne, au plus haut degré, la peur du ridicule, ont prouvé qu'on pouvait y inventer la joie.

Dans « Domaine public », nous n'avons pas l'éloge facile; c'est donc pour nous un plaisir quasi insolite de dire notre admiration, sans réserve, pour le M.P.F. Il apporte une réponse à tant de questions aujourd'hui posées; est-il possible d'intervenir dans le monde moderne sans une formation technocratique ? la base peut-elle efficacement encore discuter de problèmes complexes ? et si vraiment on veut faire participer tout le monde ne faut-il pas que des experts, des intellectuels apportent sur la table des débats une bouillie, conçue pour être digérée et avalée par tous, même sans dents ?

Le goût de la participation

Le M.P.F. n'est composé que d'hommes et de femmes issus des milieux populaires; il refuse par principe que des membres d'un autre milieu social prennent en main ses sections, quelles que soient leurs bonnes intentions et leurs capacités, car il ne veut à aucun prix que l'efficacité étouffe la participation; le M.P.F. est soucieux d'une rigueur étonnante : il est dirigé par quelques permanents, mais ils sont payés par l'organisation au tarif d'un ouvrier qualifié F.O.M.H.; ces permanents ne peuvent être permanents à vie : leur mandat est limité à huit ans; ils ne peuvent utiliser le mouvement comme tremplin politique.

Ces principes, loin d'anémier le M.P.F., lui ont donné un étonnant esprit inventif; il s'efforce avec succès à renouveler le style traditionnel des assemblées ou des congrès, et enfin, il a pris position, c'est l'essentiel, de manière efficace sur des problèmes-clés de notre politique sociale : le logement, la sécurité sociale.

Nous aurons l'occasion de reparler prochainement de son action : notamment de son enquête sur les conditions sociales en Suisse romande, et sous certains aspects, de son projet d'assurance maladie-accident-maternité.

Aujourd'hui nous aimerions simplement dire deux mérites du projet M.P.F.

Solidarité

Il souligne d'abord avec force que, malgré d'heureuses réalisations mutualistes, la solidarité est inefficace face à la maladie.

« Notre système est tel que la solidarité ne joue pas pleinement entre les jeunes et les personnes âgées comme entre les handicapés physiques et les bien-portants. La solidarité n'est que très partielle entre hommes et femmes, ces dernières devant payer des cotisations 10 % plus élevées que les hommes pour une couverture nettement insuffisante des conséquences économiques de la maternité. Elle est inexistante entre ceux qui ont des charges de famille et ceux qui n'en ont pas, comme entre les différentes couches sociales de la population. La classification des assurés selon leur revenu accentue encore cette absence de solidarité. Quant à l'économie, elle ne prend qu'une part infime de la couverture des risques de maladie. »

Décentralisation

Ces faits constatés, le M.P.F. a cherché un système d'assurance qui sauvegarde au maximum le libre exercice de la médecine et le pluralisme des caisses (tout en uniformisant, sur le modèle AVS - AI, la perception des cotisations).

Nous reviendrons sur les détails de cette proposition. Mais nous souhaiterions qu'elle soit largement discutée.

Les Groupements patronaux vaudois, qui poussent fort la publicité pour les assurances-maladie privées, ont cru pouvoir le démolir au moyen de quelques slogans anti-étatiques. En fait, le M.P.F. n'est pas un mouvement centralisateur; il est animé par un idéal d'autogestion, qui est aux antipodes de l'étatisme; et son projet est dans la ligne de ces esprit-là par son souci de maintenir vivantes des caisses mutuelles ou syndicales qui rendent possible la gestion par les assurés eux-mêmes.

Il s'agit d'un projet original; il mérite mieux que le silence ou les sarcasmes. Nous y reviendrons donc.

A. G.

phithéâtre, que les badauds contemplant du haut du Grand-Pont et des galeries voisines (les ressources de ces balcons, les Lausannois semblent les ignorer, si l'on en juge par leur effroi à l'idée de découvrir ainsi d'en haut, dans un vaste coup d'œil d'ensemble, le cortège de la Fête du Bois).

De même, il ne semble pas que tout spectacle puisse être indifféremment présenté à n'importe quelle heure de la journée et de la nuit.

La Fête a révélé qu'elle avait ses heures propres, au climat particulier : ainsi dans la lumière fraîche le charme des rues le samedi matin et la facilité des contacts dans l'atmosphère du marché.

L'expérience fut, de la sorte, comme une matière brute qu'il va être possible d'affiner en fonction des lieux, des moments, des spectacles.

La Fête a été, croyons-nous, véritablement populaire. L'intégration des travailleurs étrangers fut parfaite : n'y aurait-il que cette réussite-là, c'est déjà une récompense; de même le coudolement révélait le brassage des âges et des professions.

La foule était amusée, intéressée, mais pas toujours ouvertement gaie. La remarque de Raymond Pittet était de ce point de vue juste : il faudra trouver un liant qui donne mieux à tous le sentiment que les barrières sociales sont rompues, qu'il n'y a pas seulement des places, des rues, des spectacles, mais « une » fête (nous avons une « petite idée » sur ce sujet, que nous ferons connaître si elle passe la rampe des premières critiques).

Faut-il poursuivre l'expérience ?

Le Statut du « Monde »

Les événements de mai, en France, ont révélé à la fois l'importance du problème de l'information et la nécessité de trouver pour la presse ou la radio ou la TV un statut qui garantisse l'indépendance des journalistes, sans pour autant leur donner un droit exclusif à diriger corporativement l'opinion.

De ce point de vue, il faut prendre en exemple la modification des statuts de la Société « Le Monde », intervenue le 15 mars, et qui concilie heureusement les droits de la direction, des collaborateurs, et des tiers.

Rappelons encore que la situation du « Monde » est particulière. A la Libération, il fut mis, par décret gouvernemental, en possession des biens du journal « Le Temps », coupable de ne s'être pas sabordé sous l'occupation allemande. « Le Monde » put donc exister sans faire appel à des capitaux extérieurs.

Voici donc la réforme du « Monde », telle que la décrit « Presse-Forum ».

« Tout récemment, c'est-à-dire le 15 mars, les associés de la Sarl « Le Monde », réunis en assemblée générale, ont procédé à la signature d'un acte modifiant divers articles des statuts de la société. Le capital social a été porté de Fr. 14 000.— à 200 000.—, divisé en mille parts de Fr. 200.—. Sur ce total, quatre cents parts ont été distribuées entre les associés fondateurs ou leurs successeurs, ainsi qu'à cinq nouveaux associés. Ces membres fondateurs sont les dirigeants du journal et les nouveaux associés sont, pour la plupart, des personnalités étrangères à la vie de la presse. Il s'agit principalement de professeurs d'université. En même temps, deux sociétés nouvelles ont été constituées, l'une qui groupe les cadres administratifs et techniques du « Monde », l'autre les employés du journal. Ainsi, en marge de la société du « Monde » proprement dite, on peut compter avec trois sociétés exerçant une influence et qui groupent respectivement les rédacteurs, les cadres et les employés. Quatre cents parts ont été remises à la société des rédacteurs, cinquante à la société des cadres et quarante parts à la société des employés. De la sorte, le personnel du journal dispose de quatre cent quatre-vingt-dix actions sur mille, soit d'un peu moins que la majorité. Il faut cependant souligner qu'outre les parts touchées par les directeurs qui sont membres fondateurs, cent dix actions ont été réparties entre le rédacteur en chef et le rédacteur administratif. Pour bien caractériser la signification de la solution intervenue, il convient de citer le commentaire que M. Hubert Beuve-Méry, le directeur du « Monde », a fait à ce sujet. A son avis, il s'agit « d'accentuer toujours davantage le caractère communautaire d'une société qui ne s'est jamais proposé l'appropriation d'éventuels bénéfices, mais s'est toujours efforcée d'être en même temps qu'une entreprise privée une sorte de service public, d'institut de libre information et de libre réflexion ».

Remarquons, quant à nous, que l'originalité tient non seulement à l'équilibre des responsabilités entre ceux qui font le journal et ceux qui le jugent ou le dirigent, mais aussi au fait que les actions ne sont pas distribuées individuellement, mais regroupées dans les mains des sociétés, des rédacteurs, des employés, etc...

Le Conseil des Etats et Bundesrat allemand

On connaît notre proposition : le Conseil des Etats devrait être le lieu de la coordination intercantonale. Il est significatif qu'en Allemagne, Etat fédératif, ait surgi, dans la perspective d'une révision de la Constitution, c'est-à-dire de la Loi fondamentale, une proposition analogue. Elle émane du député Hans Dichgans, aux idées duquel le journal « Die Welt » a consacré un article (19.4.1968).

En voici le passage-clé d'après la traduction de la « Tribune d'Allemagne ».

« Quelles sont les modifications de la Constitution que propose M. Dichgans ? Il rappelle qu'en 1949, on croyait sincèrement qu'une bonne part de l'action politique pouvait et devait rester l'affaire des Länder. Mais entre-temps, il s'était avéré que parmi les compétences que la Constitution accordait aux Länder, il existait de nombreux problèmes qui ne pouvaient être résolus que par l'administration centrale. C'était entre autres le cas du système scolaire. La conséquence de cet état de choses : une coopération entre les Länder, qui prenait une forme que la Constitution n'avait pas prévue : les conférences permanentes des ministres-présidents, des ministères de l'Éducation et de pratiquement tous les autres ministres.

» Hans Dichgans propose de transformer la conférence permanente des ministres-présidents en une institution prévue par la Constitution; ce qui ferait que le Bundesrat, sous sa forme actuelle, mais avec des bases légales nouvelles, devrait également faire fonction de conseil des Länder, donc d'organe de la coopération entre ces Länder. Dichgans est d'avis qu'il est plus facile d'accorder des compétences plus étendues à la communauté des Länder que de leur retirer une partie de leurs compétences pour les confier à l'administration centrale. »

Le nouveau règlement de maturité fédérale: réactionnaire!

Ce règlement, dépassé avant d'avoir vu le jour, a été adopté à fin mai par le Conseil fédéral. Il marque un progrès, il est vrai, en ne contraignant plus les médecins à l'étude obligatoire du latin, ce qui donnera beaucoup plus de liberté à l'orientation scolaire. Ceci dit, il se révèle, comme nous l'avions annoncé, dirigiste absurdement, en rendant réglementairement impossible toute adaptation de l'enseignement gymnasial. C'est une ordonnance réactionnaire. Deux hommes bien placés pour connaître la matière ont déjà dénoncé publiquement l'abusif décret, qui, sous prétexte d'uniformiser les connaissances requises pour commencer des études de médecine, impose, en fait, ses normes à l'ensemble de l'enseignement gymnasial suisse.

M. Yersin, directeur du gymnase cantonal vaudois du Belvédère, a relevé deux points dans son discours de promotion. Jusqu'ici, pour l'obtention du baccalauréat et de la maturité, le travail de l'année comptait pour deux tiers et l'examen pour un tiers, ce qui est un dosage parfait entre les qualités de régularité et d'adaptation. Le nouveau règlement fédéral exige que le décompte se fasse sur la base moitié-moitié. C'est au rebours même du bon sens pédagogique, c'est à contre-courant des efforts qui tendent aujourd'hui à limiter l'arbitraire de tout examen. De quel droit Berne nous imposerait-il, sans justification, ses normes ? Deuxième exemple : la maturité considère comme obligatoire l'assimilation de la matière de dix disciplines (sans compter le dessin); le règlement veut que soit consacrée une culture encyclopédique, tout en étant, bien sûr, incapable de définir le contrôle qualitatif de l'enseignement de ces disciplines. Mais il suffit de ces exigences fédérales, qui n'ont pas varié depuis 1925, comme si la somme des connaissances utiles n'avait pas changé en quarante ans, pour que soient bloquées toutes possibilités d'adaptation et d'expérimentation nouvelles; l'introduction des branches à option, par exemple, serait considérée réglementairement comme illégale.

Autre prise de position, celle de M. Egger. On sait qu'il a été désigné, avec discrétion, par M. Tschudi pour rassembler la documentation utile en vue d'une meilleure coordination scolaire; comme tel, il a suivi les travaux qui ont préparé la nouvelle ordonnance fédérale sur la maturité.

Or dans le dernier numéro de la revue « Choisir », juillet-août 1968, il compare les travaux des experts du Conseil de l'Europe (qui se sont efforcés de dé-

finir les qualifications de la maturité universitaire) au régime suisse rigide, difficilement adaptable, notamment parce que « le gymnase continue à être soumis à son décalogue de branches de maturité ». Sous sa plume, c'est une remarque de taille.

Il serait infiniment souhaitable que les Cantons refusent d'appliquer ce nouveau règlement, qu'ils démontrent par un mémoire juridique que la compétence de la Confédération en la matière ne repose pas sur une base constitutionnelle suffisante et qu'enfin ils définissent, à l'échelle romande en tout cas, par concordat intercantonal, les règles souples des exigences minimales et de la coordination scolaire. Il faut faire valoir en ce domaine la contestation. C'est l'heure.

La grève générale de 1918

Une grève générale peut-elle n'être que revendicative ? L'ampleur même du mouvement, s'il touche les transports et les grandes industries, s'il paralyse le pays, ne lui donne-t-il pas une portée révolutionnaire ? La grève de 1968 en France permet de mieux comprendre les passions soulevées en Suisse par la grève de 1918.

Constant Frey, s'appuyant sur les travaux de deux auteurs alémaniques, MM. Gautschi et Schmid-Amman, sur la documentation et les souvenirs de Paul Perrin, qui fut lié à ces événements (et dont la « Revue syndicale » de 1958 avait publié une étude-esquisse sur la grève de 1918), et enfin sur ses propres recherches et souvenirs, Constant Frey publie un essai sur : « La grève générale de 1918, légendes et réalités ».

Constant Frey n'a pas prétendu faire œuvre d'historien. Ce n'était pas là son métier. Il fut secrétaire général de la Fédération des cheminots, cheminots qui en 1918 jouèrent un rôle décisif dans la grève générale. Il était donc bien placé, comme Paul Perrin, son prédécesseur à la rédaction du « Cheminot », pour sentir de l'intérieur ces événements, qui inspireront, ces années à venir, d'autres études érudites que faciliteront, après cinquante ans, l'ouverture des archives fédérales.

L'indépendance de caractère de Constant Frey et ses qualités de journaliste et d'écrivain le prédestinaient à rédiger pour le public de langue française ce témoignage.

Nos lecteurs qui voudraient bénéficier du prix de souscription, de Fr. 12.—, d'ici au mois de septembre, peuvent adresser leur bulletin de commande à leurs fédérations syndicales ou, sinon, en tant qu'abonné de D.P. à notre rédaction. Sur carte, avec adresse lisible; nous nous chargerons de faire parvenir à l'éditeur leur commande.

Chiens écrasés, hommes écrasés

Chaque année, nos lecteurs le savent, nous tirons quelques renseignements du rapport de la Caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents. La statistique des accidents est toujours révélatrice. Deux remarques à ce sujet : l'augmentation constante des accidents non-professionnels, alors que les accidents de travail diminuent légèrement. Hors des chantiers et de la fabrique, les dangers sont plus nombreux; il y a bientôt plus de risque à l'arrière que sur le front.

Cependant le tribut du travail est extraordinairement lourd. En 1967, on a recensé 395 accidents professionnels mortels.

Cette année, encore, il nous faut écrire : chaque jour ouvrable, en Suisse, un ou deux hommes meurent en travaillant pour notre confort.

Ce sacrifice est hélas ! réduit au rang de fait divers. Chiens écrasés, hommes écrasés.